



MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 28 septembre 2009

PREAVIS N° 313/2009

Demande de crédit pour des travaux de réfection de la route des Voëttes et de la route de la Ville et du Reposoir

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

La route des Voëttes, qui pour mémoire a été remise à neuf selon préavis du 23 mai 2001, présente actuellement au niveau du revêtement des importantes fissures notamment sur le tronçon La Comballaz-Les Clouds. Afin d'éviter que de l'eau ne s'infiltré dans ces dernières et que des dommages importants dus au gel ne soient à déplorer au niveau de la structure de la desserte au sortir de l'hiver à venir, la Municipalité s'est vu contrainte avant celui-ci de diligenter des travaux non prévus au budget consistant principalement à colmater les fissures par pontage à la lance thermique afin d'assurer l'étanchéité de la chaussée. Ce principe avait déjà été retenu l'an dernier sur quelques zones déjà affectées par le problème cité ci-avant. La nature du terrain sur lequel la route est implantée peut expliquer l'altération de la desserte. En effet, celui-ci est constitué de quelques blocs en couches de plus de 20.0 cm. Le matériau qui définit ces dernières répond à l'appellation géotechnique de "GM" à savoir gravier limoneux-argileux avec sable. Ce sol naturel est donc particulièrement gélif élément négatif pour la pérennité de l'ouvrage particulièrement lors d'hivers rigoureux.

2. Coût

Basé sur des devis, l'investissement à consentir se détermine comme suit :

<i>Nature</i>	<i>Coût estimé</i> ¹
Nettoyage, chauffage et pontage de fissures à la lance thermique	Fr. 35'000.00
Réfections à la main des endroits fendus et dégradés	Fr. 11'000.00
<i>Sous-total</i>	<i>Fr. 46'000.00</i>
TVA	Fr. 3'500.00
Total estimé	Fr. 49'500.00
Arrondi à	Fr. 50'000.00

¹ Les montants sont arrondis

3. Financement

L'ouvrage sera financé par les liquidités. L'investissement sera amorti sur 5 ans.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal no 313/2009 du 28 septembre 2009,
Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

D é c i d e

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection décrit dans le présent préavis.**
- **D'accorder à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 50'000.00.**
- **D'admettre le mode de financement proposé.**
- **D'amortir cet investissement sur 5 ans.**

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

La Syndic

Annie Oguey

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Secrétaire

Isabelle Mermod Gross



Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 septembre 2009

Délégué municipal : M. Claude Tommasini, Municipal